

CONTRAT DE VILLE D'AURAY PRIORITÉS POUR L'APPEL À PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2021

Les porteurs de projets doivent s'engager à respecter les valeurs fondamentales de la République que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité et à promouvoir un accompagnement efficace des personnes dans le respect de ces principes et des lois de la République. Elles doivent s'y engager formellement, quand elles agissent en contrepartie de l'octroi de fonds publics.

Dans le cadre de l'égalité entre les femmes et les hommes, déclarée « Grande cause du quinquennat », l'État soutiendra particulièrement les projets dont l'égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif principal ou significatif. Par ailleurs, tous les projets déposés doivent au mieux intégrer la question de l'égalité femmes-hommes dans la description et la mise en œuvre de l'action.

Une priorité sera également donnée aux projets visant l'émancipation par l'éducation et la culture et ceux visant l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires.

La lutte contre les discriminations constitue une priorité transversale à mettre en œuvre dans chacun des projets.

Il est rappelé que l'avis consultatif des conseils citoyens sera pris en compte dans le cadre de l'examen des projets.

En complément de la mobilisation des politiques publiques dites de droit commun, l'État et la ville d'Auray, en concertation avec les membres du Conseil Citoyen d'Auray, ont identifié des priorités d'action de l'appel à projets 2021 pour le quartier prioritaire du Gumenen-Goaner, Parco-Pointer Bel Air se déclinant comme suit :

COHÉSION SOCIALE

1. Éducation

- Mobiliser les dispositifs de la politique de la ville, en particulier les programmes de réussite éducative qui permettent un accompagnement renforcé des élèves les plus en difficultés et de leurs familles,
- Promouvoir la mise en parcours des plus jeunes enfants scolarisés dans le cadre des programmes de réussite éducative repérés dans le cadre du « Plan académique langage »,
- Encourager la socialisation précoce des enfants du quartier et la mise en œuvre de classes passerelles pour les enfants de moins de 3 ans,
- Proposer de l'aide aux devoirs et aux leçons en complément du dispositif « devoirs faits » pour les collégiens et les écoliers du quartier de la politique de la ville,

- Renforcer la coopération entre les établissements scolaires et les familles par des espaces parents et des modalités d'échanges diversifiées : accueil individualisé des parents à l'entrée des établissements, valorisation et suivi des élèves, actions du type « Mallette Des Parents »,
- Soutenir l'offre de français langue étrangère et les opérations « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » sur le territoire prioritaire de la politique de la ville en complément du droit commun,
- Développer l'ouverture culturelle et sportive hors du temps scolaire des élèves en complément des actions conduites dans le cadre de l'école, dans le cadre du projet éducatif (lecture, sport, musique, pratiques culturelles diverses...),

2. Santé

- Développer l'accès à la santé et aux soins à travers notamment la sensibilisation des acteurs de l'insertion à l'enjeu santé et à l'accès aux soins pour les populations,
- Promouvoir et accompagner les populations du quartier prioritaire dans le but d'orienter leurs modes de nutrition vers des pratiques plus saines,
- Renforcer la coordination, la communication et l'information autour des dispositifs existants et des actions menées,
- Favoriser l'accès à la couverture maladie universelle pour l'ensemble des personnes répondant aux critères (identification du public et accompagnement au montage des dossiers).

3. Jeunesse

- Soutenir l'engagement citoyen de la jeunesse à travers le soutien à des dynamiques innovantes favorisant l'expression et le débat chez les jeunes autour des enjeux de la République,
- Promouvoir la mobilité internationale et le service civique au bénéfice des jeunes des quartiers et le développement de missions dans les quartiers au bénéfice des habitants,
- Accompagner les jeunes des quartiers prioritaires dans leurs recherches de « jobs d'été » (prospection, mise en relation, mobilité, savoir-être...),
- Accompagner les jeunes dans l'acquisition d'une mobilité adaptée.

4. Culture et sport

- Accéder à la culture et au sport en améliorant l'accès des jeunes, des femmes, des personnes en situation de handicap aux pratiques physiques et sportives,
- Inscrire la pratique d'activités physiques et sportives dans les parcours d'insertion et d'intégration sociale,
- Développer l'accès aux lieux artistiques et culturels pour les publics dits éloignés,
- Faire connaître les tarifications adaptées des offres artistiques et sportives aux habitants du quartier,
- Promouvoir des projets artistiques et culturels impliquant la participation des habitants du quartier,
- Favoriser la pratique sportive et culturelle dans les espaces partagés, en développant l'intégration des habitants dans les structures associatives.

5. Rendre effectif l'accès aux droits

- Renforcer le lien social républicain en donnant de la visibilité aux initiatives favorisant le rapprochement des services publics et de la population,
- Favoriser l'ensemble des projets visant à permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de bénéficier du droit commun (santé, logement, emploi...),
- Aller vers les habitants personnes isolées particulièrement les personnes en situation de handicap, et les personnes âgées, pour les accompagner vers des activités adaptées à leurs besoins,
- Faire connaître les ressources numériques accessibles du territoire et promouvoir l'accompagnement de proximité des personnes éloignées des usages numériques,
- Lutter contre les discriminations, faire connaître les ressources du territoire pour le respect des droits.

CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Assurer la pérennité des investissements réalisés pour la rénovation urbaine par une mobilisation des acteurs des quartiers, en confortant la dynamique de changement, en développant l'implication des habitants et l'ensemble des acteurs,
- Développer le nombre d'adultes présents sur les quartiers notamment sur des périodes aujourd'hui creuses (le soir, le week-end, au mois d'août),
- Créer des espaces de rencontre, de dialogue entre les habitants du quartier afin d'améliorer la qualité du « Vivre ensemble »,
- Promouvoir une image positive du quartier auprès des habitants et à l'extérieur.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Soutenir l'accompagnement des demandeurs d'emploi

- Mobiliser le service public de l'emploi en faveur des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Favoriser l'accès à l'emploi des personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Développer des solutions de modes de gardes d'enfants adaptés aux besoins des parents en recherche d'emplois ou de formation (horaires atypiques...),
- Renforcer et ouvrir au public adulte, le dispositif du parrainage,
- Renforcer l'accompagnement des situations d'apprentissage ou de prise d'emploi avec entre autre, des mesures d'accompagnement personnalisé de la mobilité,
- Agir sur les qualifications et mettre en place des sas de préparation à l'entrée en formation et développer des parcours qualifiants ou certifiants.
- Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme
- Promouvoir et développer des outils d'aide à la mobilité et notamment l'accès au permis de conduire
- Développer des actions en partenariat avec les entreprises locales
- Prévenir et agir contre les discriminations vers et dans l'emploi.
- Favoriser l'insertion par l'accès à l'emploi saisonnier,
- Promouvoir la coopération et la solidarité entre les habitants du quartier afin de lever les freins à l'emploi (modes de gardes des enfants, co-voiturage...).

2. Insertion par l'activité économique

- Favoriser l'accès à l'insertion par l'activité économique (IAE) dans le but de fournir une réponse adaptée aux besoins des publics les plus éloignés du marché du travail, en particulier en promouvant les emplois aidés au bénéfice des habitants du quartier de la politique de la ville auprès des employeurs du secteur non-marchand.

3. Développement économique

- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques dans le quartier prioritaire en promouvant la diffusion de ces modèles de vie active dans le quartier,
- Proposer des outils spécifiques aux porteurs de projets des quartiers de la politique de la ville, en accompagnant les projets de manière adaptée.